

INSTITUT DE FRANCE.

---

# ACADÉMIE

DES

## INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du vendredi 12 novembre 1897

PRÉSIDÉE PAR

M. HÉRON DE VILLESFOSSE

---

### I. ORDRE DES LECTURES

1° Discours de M. LE PRÉSIDENT annonçant les prix décernés en 1897 et les sujets des prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux* de M. JEAN-BARTHÉLEMY HAURÉAU, membre ordinaire de l'Académie, par M. H. WALLON, secrétaire perpétuel.

3° *Le Voile de l'Oblation*, par M. Salomon REINACH, membre de l'Académie.



INSTITUT DE FRANCE

---

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du vendredi 12 novembre 1897

PRÉSIDÉE PAR

M. HÉRON DE VILLEFOSSE

---

DISCOURS DU PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Il existe encore des gens qui poussent le scepticisme jusqu'à douter de l'utilité des Académies. Pour les amener à des sentiments plus équitables, il suffirait, sans doute, de les inviter à prendre place en cette enceinte le jour où votre président est appelé à vous rendre compte des travaux de l'année. Et cependant celui auquel vous confiez cette tâche doit s'interdire toute incursion sur le terrain de vos travaux personnels. Il ne peut parler, même brièvement, des ouvrages dont vous avez la direction et dont les séries s'augmentent de jour en jour : il n'en aurait pas

le temps. C'est d'ailleurs un devoir réservé à notre savant secrétaire perpétuel, devoir dont il s'acquitte avec une fidélité et une délicatesse auxquelles je me plais à rendre hommage.

Le temps manquerait aussi pour vous entretenir, même d'une manière rapide, de ce qui s'est passé dans vos réunions hebdomadaires. La presse, heureusement, en informe sans retard le public; les comptes rendus de l'Académie en contiennent la version officielle. Il suffit donc de les parcourir pour reconnaître l'importance et la variété de vos études, pour constater que votre activité, sans jamais abandonner les domaines qu'elle a depuis longtemps conquis et si fructueusement cultivés, se porte sans cesse vers des régions nouvelles, encore inexploitées, où elle prépare à la science française une abondante moisson et de nouveaux succès.

Je me contenterai de rappeler, non sans orgueil, que cette année les communications faites en séance par nos confrères ou par des savants étrangers ont été plus nombreuses, plus intéressantes que jamais, que même pendant les mois d'été, à l'époque où beaucoup d'entre nous profitent des beaux jours pour entreprendre quelque voyage utile ou pour goûter aux champs un repos bien mérité, les séances n'ont pas été levées une seule fois avant l'heure réglementaire. Votre président est même obligé de confesser qu'en plus d'une occasion il a cru pouvoir les prolonger de quelques minutes afin de ne pas interrompre une lecture déjà fort avancée. C'est un péché pour lequel il compte sur votre indulgence et même sur votre absolution.

Les concours que vous avez à juger deviennent de plus en plus nombreux. Vous ne pouvez que vous en réjouir et souhaiter longue durée au mouvement scientifique dont vous avez ainsi sous les yeux des témoignages convaincants. Souffrez que je vous parle tout d'abord d'un des plus importants.

Six ouvrages, sans compter ceux qui étaient en possession, se disputaient cette année les prix fondés par le baron Gobert. Vous avez accordé le premier prix à M. Frantz Funck-Brentano, pour un volume intitulé, *Les origines de la guerre de Cent ans; Philippe le Bel en Flandre*, auquel était joint un autre volume formant en quelque sorte un recueil de pièces justificatives du premier et portant le titre, *Additions au codex diplomaticus Flandriæ de M. le comte de Limbourg-Stirum*.

La lutte de Philippe le Bel contre la Flandre a été souvent étudiée. Les historiens français et flamands lui ont fait, dans leurs écrits, une place proportionnée à son importance. M. Funck-Brentano a réussi à rajeunir complètement, sinon à renouveler dans toutes ses parties, un sujet déjà tant de fois traité. Ceux qui l'avaient précédé s'étaient inspirés presque exclusivement de récits postérieurs aux événements qu'ils racontaient; il a employé une méthode complètement différente: son livre est uniquement fondé sur des documents contemporains, empruntés de préférence aux sources diplomatiques.

En France, en Belgique, en Angleterre il a récolté à profusion des documents nouveaux à l'aide desquels il a précisé bien des faits et rectifié beaucoup d'erreurs; il a pu rendre compte des événements dans tous leurs détails

et en démontrer la complexité. Cette richesse d'informations de première main a eu un autre résultat plus important encore : elle a mis en lumière un facteur jusqu'ici négligé par les historiens, la condition sociale de la Flandre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur, au début de son livre, a tracé un curieux tableau de cette province et, au cours de son récit, il s'est constamment appliqué à montrer l'influence de la situation économique et des faits sociaux sur l'histoire politique. Peut-être s'est-il laissé entraîner à quelque exagération ? Si l'on ne peut douter des conditions particulières faites par l'état social à la guerre et à la diplomatie, et surtout des difficultés qui en sont résultées pour la politique du roi de France, il est cependant permis de se demander si ce n'est pas aller un peu loin que d'y chercher la cause première de tous les événements et la cause déterminante de chacun d'eux. On peut continuer à croire, par exemple, que l'armée française a dû sa défaite, à Courtrai, à l'impéritie de Robert d'Artois et aux habiles dispositions de Guillaume de Juliers sans voir dans cette journée la victoire inéluctable de la démocratie sur la chevalerie ? Quoi qu'il en soit, M. Funck-Brentano a mis en pleine lumière l'habileté politique de Philippe le Bel. On n'oserait dire qu'il n'ait pas quelquefois fait honneur au roi de France d'intentions qu'il n'a peut-être jamais eues, ni qu'il se soit toujours suffisamment gardé d'un excès d'admiration pour la personne de son héros, mais il faut louer sans réserve la dextérité avec laquelle il a su débrouiller l'écheveau en apparence inextricable des affaires flamandes et la lucidité dont il a fait preuve en les exposant. S'il n'a pas réussi à déchirer le voile qui

couvre la figure encore énigmatique de Philippe le Bel, il l'a du moins habilement soulevé. Il a montré que la politique de ce prince avait été dirigée par des vues absolument personnelles, et que, désormais, dans les hommes qui passent pour avoir été ses conseillers les plus écoutés il ne faut plus voir que des agents et non des inspireurs.

L'ouvrage auquel vous avez accordé le second prix, *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup> Siècle*, nous transporte à l'autre extrémité de la France, au pied des Pyrénées. Il a pour auteur M. Ch. Baudon de Mony. C'est, comme le précédent, le développement d'une thèse présentée, il y a quelques années, à l'École des chartes. La question est d'une grande nouveauté; les historiens locaux ne l'avaient pas même effleurée. La Catalogne a toujours eu les plus grandes affinités avec nos provinces méridionales. Sous Charlemagne, les deux versants des Pyrénées faisaient partie de l'empire; les relations s'affaiblirent sous les derniers Carolingiens et les comtés d'Urgel, de Cerdagne, de Bésalu et de Palliar devinrent à peu près indépendants. Au XII<sup>e</sup> siècle commença une guerre féodale pendant laquelle les seigneurs du versant méridional des Pyrénées entrèrent en conflit, tantôt ensemble, tantôt avec les comtes de Foix. Au XIV<sup>e</sup> siècle, ces longues guerres se terminèrent par l'asservissement complet de tous les opposants, et la maison de Foix garda la Catalogne jusqu'au temps de Ferdinand le Catholique. Dom Vaissette, P. de Marca, Zurita, ont dit à peine quelques mots de ces luttes séculaires, mais ils n'ont jamais cherché à en écrire l'histoire, ni à découvrir les liens qui les rattachaient les uns aux

autres. Et cependant la question a longtemps gardé son actualité ; peut-être la conserve-t-elle encore ? Quoi qu'il en soit, nos rois de France, héritiers de la maison de Foix, ont revendiqué à plusieurs reprises et reconquis plus ou moins complètement la Catalogne. M. Baudon de Mony a eu le rare mérite d'aborder courageusement un sujet neuf, sur lequel il n'avait ni à contredire, ni à suivre aucun précurseur. Depuis longtemps au courant des questions pyrénéennes, il ne s'est jamais écarté des limites qu'il s'était tracées. On ne saurait lui reprocher d'avoir versé dans l'histoire générale : il a toujours évité cet écueil, même à l'occasion de la guerre des Albigeois, même à propos des croisades dont le grand mouvement pouvait offrir à un jeune historien plus d'une tentation séduisante. Son œuvre doit être tenue en sérieuse estime.

L'an dernier, l'archéologie avait obtenu au concours des *Antiquités de la France* plus de récompenses qu'elle n'en remporte d'ordinaire. Cette année la prédominance des études historiques est frappante ; les concurrents que vous avez distingués sont tous des historiens.

La première médaille a été décernée à M. C.-J. Beaupré, pour son ouvrage sur les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle*. Cet ouvrage comprend aujourd'hui huit volumes et constitue un répertoire du plus grand prix pour l'histoire du droit dans les deux provinces. Il permet d'en suivre de siècle en siècle le développement et de mesurer l'influence croissante du droit romain et du droit parisien, ces deux facteurs principaux de l'unification du droit français.

L'histoire des juridictions pendant la période féodale, qui fait suite à la collection des textes, comprend une série de commentaires et d'études détaillées sur les actes réunis dans la première partie. Les quatre premiers volumes soumis à l'Académie en 1883 avaient déjà obtenu la première médaille à ce même concours. Bien qu'il ne soit pas dans les habitudes de la Commission de récompenser deux fois le même ouvrage, elle n'a pas hésité à accorder une nouvelle distinction à une œuvre aussi méritoire, qui représente toute une existence d'étude et de labeur. Son suffrage est l'écho de la reconnaissance des travailleurs.

La seconde médaille est attribuée à une *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIII<sup>e</sup> siècle à l'avènement de Charles VIII*. L'auteur, M. P.-M. Perret, est mort récemment, après avoir traité ce sujet complexe et difficile à l'aide de documents pour la plupart inédits. S'il avait vécu, il aurait certainement développé les deux premiers chapitres qui résument un peu trop brièvement l'histoire de Venise dans ses rapports avec la France au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage devient véritablement original et profond à partir du règne de Charles VII. Là, même après le marquis de Beaucourt, M. Perret a trouvé moyen de renouveler le sujet par l'apport de faits nouveaux qui permettent une appréciation plus sûre tant de la politique française que de la politique vénitienne. Toutes les parties de son œuvre, portent l'empreinte d'une maturité d'esprit et d'une rigueur de méthode qui en assurent le succès et la durée. La mort a frappé M. Perret en plein travail ; elle nous a ravi un historien qui donnait de belles espérances pour l'avenir.

M. R. Merlet a obtenu la troisième médaille pour un volume intitulé la *Chronique de Nantes* : cette chronique est un document de haute valeur pour l'histoire de la Bretagne du IX<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle. L'original conservé jadis à Nantes est perdu, semble-t-il, depuis la Renaissance. M. Merlet l'a ingénieusement reconstitué à l'aide d'une compilation rédigée au XI<sup>e</sup> siècle et de fragments copiés ou publiés à différentes époques. Le caractère essentiellement nantais et par suite *anti breton* de plusieurs articles est très bien expliqué par l'auteur, mais on doit particulièrement louer les pages consacrées à l'examen d'un texte que Sirmond avait découvert dans un manuscrit du Mont-Saint-Michel, et qu'il a publié sous le titre de *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*. Bien que ses arguments n'aient pas encore été acceptés sans réserve, ils méritent d'être pris en sérieuse considération ; on devra en tenir grand compte à l'avenir pour comprendre et juger la politique de Nomenoé.

Votre Commission a réclamé une médaille supplémentaire afin de mettre en relief une excellente publication due à M. Jean Lemoine, la *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis*. M. Lemoine a fait preuve d'une sagacité remarquable en étudiant l'activité historique des moines de Saint-Denis au XIV<sup>e</sup> siècle. Pour cette époque on ne savait encore que les noms de deux chroniqueurs, Guillaume de Nangis et le moine Yves. Le nouveau texte contient, en 1329, celui de Richard Lescot. Tout ce qui pouvait être connu de la vie et des écrits de ce personnage a été mis en lumière par l'éditeur qui, en même temps, a indiqué la part prise par Richard Lescot, dans la conti-

uation de Guillaume de Nangis et qui a montré comment Richard avait été continué lui-même. Cette découverte a une importance capitale : l'exposé méthodique et clair dont elle a été l'objet en accroît encore la valeur.

C'est une curieuse affaire que le *Procès de Guichard, évêque de Troyes*, publié par M. Abel Rigault, auquel revient la première mention. L'évêque Guichard était accusé de nombreux méfaits, entre autres de l'envoûtement de la reine de France, femme de Philippe le Bel, et de l'empoisonnement de la reine douairière de Navarre. Ce grand procès de sorcellerie ne dura pas moins de cinq années, de 1308 à 1313. Si l'histoire générale n'a que peu à glaner parmi les faits si nombreux recueillis par M. Rigault, il faut convenir que cette cause célèbre forme un chapitre singulièrement instructif de l'histoire des mœurs au début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'érudit auquel nous en devons une si parfaite connaissance s'est montré à la hauteur de la tâche qu'il avait assumée.

La deuxième mention a été donnée à M. Jules Chevalier pour un *Essai historique sur l'église et la ville de Die*, monographie composée avec soin, pleine de renseignements et de faits. Doit-on reprocher à l'auteur d'avoir quelquefois arrêté la marche de son récit par l'exposé de questions qui ne s'y rattachent pas directement : c'est là un écueil auquel il est bien rare d'échapper quand on poursuit, à travers les siècles et les révolutions politiques, la recherche des événements dont une ville a été le théâtre. Il serait à souhaiter que nous eussions pour beaucoup de cités françaises des histoires aussi consciencieusement étudiées et témoignant de connaissances aussi étendues.

L'importance et l'originalité de la *Gallia Judaïca* de M. H. Gross ont frappé votre Commission qui lui a décerné la troisième mention. C'est un dictionnaire géographique en même temps qu'un dictionnaire biographique. M. Gross a voulu, d'une part, donner les formes hébraïques des noms de lieux de la France, d'autre part faire, à propos de chaque ville, la biographie des Juifs notables qui y sont nés ou qui y ont vécu. Fruit de recherches étendues et difficiles, ce recueil est destiné à rendre service à la science, conjointement avec le grand travail sur les rabbins français publié dans l'Histoire littéraire.

M. E. Laurain a obtenu la quatrième mention pour un *Essai sur les Présidiaux*, histoire complète d'une institution judiciaire qui, créée en 1552, a duré jusqu'à la Révolution. Le sujet était connu dans ses grandes lignes, mais les recherches de M. Laurain l'ont suffisamment renouvelé pour que l'on puisse rendre hommage non seulement à l'exactitude de l'auteur, mais encore à l'originalité et à la vigueur de son esprit.

MM. Louis de Santi et Vidal reçoivent la cinquième mention pour la publication de *Deux Livres de raison*, rédigés l'un et l'autre en langue vulgaire de l'Albigeois. Ces livres sont d'inégale importance : le second, celui de Guilhem Masenx, fermier de la commanderie de Saint-André de Gaillac et marchand, fournit de curieux renseignements sur le commerce et sur l'exploitation des terres au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. L'introduction très considérable contient beaucoup d'informations précieuses sur le négoce, l'industrie, la condition des ouvriers, les impôts, les poids et mesures en Albigeois : on la consultera avec profit.

Le titulaire de la sixième mention est M. H. Malo. Son mémoire manuscrit, *Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines*, fondé sur de nombreux documents, est écrit avec facilité et apporte une utile contribution à l'étude du règne de Philippe-Auguste. Si l'auteur a parfois dépassé; dans ses affirmations; les données de ses sources, s'il n'a pas toujours su se mettre en garde contre des généralisations trop hardies, ces défauts disparaîtront certainement au moment où, encouragé par le témoignage de l'Académie, il révisera son travail et se décidera à le publier.

Dans ce concours particulièrement important, votre Commission a dû laisser de côté, faute de pouvoir augmenter le nombre des mentions dont elle dispose, plusieurs ouvrages auxquels elle a voulu du moins accorder, en vous les signalant, une marque d'estime. Ce sont le *Cartulaire de Saint-Louis de Béthune*, publié par le comte B. de Loisne; le *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par MM. Léon Maître et P. de Berthou; *la Chartreuse du Port Sainte-Marie en Auvergne*, par M. l'abbé Mioche; *l'Église abbatiale de Preuilly-sur-Claise*, par l'abbé Picardat, et un excellent petit précis publié par MM. Bleicher et Beaupré sous ce titre, qu'il porte à bon droit, *Guide pour les recherches archéologiques dans l'est de la France*. — La *Collection des textes pour servir à l'étude de l'enseignement de l'histoire*, formée sous les auspices de la Société historique, ne rentrait pas dans les conditions du concours, mais l'occasion est bonne pour reconnaître l'utilité de cette série de volumes et pour remercier la Société et les érudits qui ont entrepris de les mettre au jour.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, devait être décerné à l'auteur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, paru depuis le mois de janvier 1895. Vous l'avez accordé M. Adrien Blanchet dont les travaux témoignent d'une activité scientifique très louable. Deux de ses ouvrages, l'un sur les *Monnaies grecques*, l'autre sur les *Monnaies romaines*, ont pour principal objet la vulgarisation de la numismatique; mais ces deux volumes ne sont pas de simples compilations. M. Blanchet a trouvé des arguments nouveaux pour mettre en évidence l'utilité pratique de la numismatique; il a su les exposer avec des vues personnelles qui donnent à ses travaux une réelle originalité. En outre, dans une série de mémoires détachés, il a éclairci bon nombre de questions relatives à la numismatique romaine.

L'Académie avait proposé cette année, pour le prix ordinaire, le sujet suivant : *Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie*. Aucun mémoire n'a été adressé sur cette question.

Le prix annuel de la fondation Bordin n'a pas été non plus attribué, la question proposée par l'Académie étant également restée sans réponse. Mais le prix extraordinaire biennal de la même fondation est décerné à M. l'abbé Chabot, pour deux ouvrages d'érudition orientale. Le premier est l'*Histoire de Mar Jabalaha III, patriarche des Nestoriens*. C'est sur le texte syriaque de ce document fort rare qu'il a établi sa traduction et son commentaire. Ce travail

témoigne d'une connaissance sérieuse de la langue syriaque; on y constate un effort persévérant pour éclaircir toutes les particularités historiques et géographiques. Le second ouvrage a trait à la *Chronique attribuée à Denys de Tell Marèh, patriarche des chrétiens Jacobites*. M. l'abbé Chabot a entrepris la publication et la traduction de la dernière partie de cette chronique, qui comprend la période s'étendant depuis la mort de Justin II jusqu'à l'année 775 de notre ère. Ce texte contient des détails curieux non seulement sur les événements politiques, les guerres, les calamités publiques, mais aussi sur les rapports des communautés chrétiennes avec les autorités musulmanes et les khalifes eux-mêmes. Ces deux publications ont rendu à la philologie et à l'histoire un service qui méritait d'être signalé.

Pour le concours du prix triennal de bibliographie savante fondé par M. Brunet, vous avez partagé le prix entre trois concurrents.

Quinze cents francs ont été accordés à M. Claudin, dont l'Académie a déjà, plus d'une fois, récompensé les recherches. Ses deux volumes sur les *Origines de l'Imprimerie à Poitiers, Limoges, Bordeaux*, ainsi que divers fascicules consacrés aux antiquités typographiques de plusieurs autres villes de France, se recommandent par l'excellence de la méthode et par l'importance des résultats obtenus. Beaucoup des livres qu'il a décrits et qui forment la base de ses déductions étaient restés complètement inconnus. Mais M. Claudin ne se borne pas à étudier les livres avec la compétence d'un critique très expert, il

excelle encore à découvrir ou à interpréter des particularités curieuses dans les pièces en prose ou en vers par lesquelles commencent et finissent beaucoup d'ouvrages du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle. En même temps qu'il écrit l'histoire d'un grand nombre d'ateliers typographiques français, il nous fait assister à la renaissance des études classiques dans plusieurs de nos provinces, il tire de l'oubli les noms de différents humanistes, d'un ordre secondaire il est vrai, mais dont les travaux méritent cependant de fixer notre attention.

Quinze cents francs ont été également accordés à M. Émile Legrand pour sa *Bibliographie hellénique* ou Description raisonnée des ouvrages publiés par les Grecs au XVII<sup>e</sup> siècle, qui forme le complément naturel de ses recherches analogues sur le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. M. Legrand a vu par lui-même ou connu par les descriptions précises de ses correspondants un nombre considérable d'ouvrages rares ou difficiles à rencontrer : il en a discuté avec le plus grand soin, quand il le fallait, l'attribution, la date, le caractère. Avec ces indications, purement bibliographiques, il a joint de nombreuses biographies. C'est un véritable monument d'érudition bibliographique qui couronne dignement les travaux antérieurs du même savant sur l'activité littéraire de la Grèce postérieurement à la prise de Constantinople.

Mille francs ont été accordés à M. Monceaux pour un ouvrage intitulé *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs*. Ces Le Rouge, de 1471 à 1537, ont exercé leur art à Venise, à Pignerol, à Milan, à Troyes et à Paris. M. Monceaux a réuni des

documents importants pour établir les attachantes biographies de ces maîtres imprimeurs et pour dresser le catalogue des œuvres sorties de leurs presses. Il est arrivé à jeter ainsi une lumière nouvelle sur les origines de l'imprimerie et sur l'histoire de l'illustration des livres par la gravure. De nombreuses reproductions de planches anciennes ou de fragments de textes rares augmentent l'intérêt que présente le travail si consciencieux de M. Monceaux.

Le prix fondé par notre confrère Stanislas Julien en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine est décerné cette année à M. Édouard Chavannes, pour les deux premiers volumes de sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma-Ts'ien*. Cet auteur était né dans la province actuelle de Chan-si, vers l'année 150 avant l'ère chrétienne : son ouvrage contient les renseignements les plus curieux sur l'histoire ancienne de la Chine, sur les arts, l'industrie et la religion du pays. La traduction de M. Chavannes se recommande par une exactitude scrupuleuse, par une richesse particulière de notes et d'éclaircissements ; l'étude des sources où Se-ma-Ts'ien a puisé ses documents est un morceau tout à fait remarquable. C'est la première fois qu'une méthode de critique rigoureuse et précise est appliquée à un historien chinois.

La Commission a regretté de ne pouvoir récompenser en même temps l'ouvrage de M. Schegel, *La loi du parallélisme en style Chinois*, très important, très neuf, mais qui eût gagné à se présenter sous un aspect plus dogmatique ou, tout au moins, à être suivi de conclusions précises où les lois du parallélisme auraient été formulées.

Comme Stanislas Julien, notre confrère, le marquis de la Grange, a voulu encourager après sa mort les études qu'il avait aimées pendant sa vie : il a fondé un prix en faveur de publications sur les anciens poètes de la France. Les plus récents travaux sur ce sujet n'ayant pas paru présenter un intérêt suffisant, votre Commission a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de donner ce prix.

Le prix de la fondation Joseph Saintour devait être décerné au meilleur ouvrage relatif à l'Orient publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1894. Il a été attribué à M. Casanova, attaché au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, pour l'*Histoire de la citadelle du Caire*. Pendant plus de quatre siècles, cette histoire est presque celle de l'Égypte, la citadelle du Caire ayant été le théâtre de toutes les révolutions qui ont amené successivement sur le trône les différentes dynasties. L'auteur a surtout insisté sur les souverains Mamlouks, dont la puissance correspond à la phase la plus brillante de l'Égypte, musulmane. Très versé dans la connaissance de la langue arabe, il a fait preuve de qualités remarquables en examinant certaines difficultés topographiques ; il a montré surtout un goût sûr et exercé en étudiant les grands monuments d'architecture dont les Mamlouks ont enrichi la capitale de l'Égypte.

L'Académie accorde, en outre, une récompense de 1 000 francs à M. le professeur J. Kirste pour diverses publications relatives à la lexicographie et à la grammaire sanscrites. M. Kirste possède un savoir philologique étendu, solide, précis, une habileté à se mouvoir parmi des problèmes de phonétique ténus et compliqués, une

facilité surprenante à s'orienter dans une littérature singulièrement épincuse et subtile. Ce sont là des mérites que l'Académie cherche d'autant plus à relever que le nombre des spécialistes, dont l'estime reconnaissante peut récompenser des recherches aussi laborieuses, est plus limité.

M. Moïse Schwab, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, reçoit aussi une récompense de 500 francs pour son *Vocabulaire de l'Angéologie* qui renferme la nomenclature, par ordre alphabétique, des noms d'anges et de démons usités au moyen âge dans la mystique de tous les peuples. Pour élucider le plus grand nombre possible de ces termes bizarres, créés de façon à ne pas être compris du vulgaire, M. Schwab s'est livré à des recherches méritoires.

Pour la première fois, vous avez été appelés cette année à décerner le prix de la fondation Estrade Delcros. Ce généreux donateur, en léguant toute sa fortune à l'Institut, a laissé à chacune des Académies une grande liberté pour l'attribution du prix qui porte son nom. Votre choix s'est porté sur un ouvrage spécial, mais qui touche à l'une des branches les plus solides et les plus étendues de l'archéologie classique, le *Catalogue des vases antiques du Louvre* et l'*Album* qui en forme le complément. La collection céramique du Louvre compte plus de 6 000 vases; M. Edmond Pottier a examiné, décrit et classé tous ces monuments avec une rare compétence. Il n'a pas reculé devant une entreprise aussi laborieuse et qui exigeait des recherches si multipliées. Son œuvre est absolument personnelle et originale : elle n'a rien de commun avec certains classements superficiels dont le caractère est plutôt administratif

que scientifique. La première partie, aujourd'hui terminée, forme un tout harmonieux et complet en lui-même ; elle embrasse la période des origines, la plus complexe et la plus difficile à débrouiller en même temps que la plus instructive. La nouveauté des déductions que M. Pottier a tirées de ses études pour l'histoire de la céramique, et aussi pour l'histoire générale de l'antiquité, devait être signalée. En lui accordant ce prix, l'Académie entend récompenser aussi l'ensemble des travaux et les efforts désintéressés d'un des meilleurs ouvriers de la science.

L'importante et utile fondation à laquelle est attaché le nom de M. Benoît Garnier vous permet de subventionner des voyages d'exploration scientifique dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. Une nouvelle somme de 3 000 francs a été mise à la disposition de M. Fouché, pour achever les études qu'il avait entreprises dans le nord-ouest de l'Inde. Ce savant rentre en France après avoir voyagé pendant deux années. Il a conduit des fouilles fructueuses, il a exécuté trois cents clichés photographiques, il a acquis de précieux manuscrits et des monnaies, il vous a envoyé quinze caisses de sculptures originales, et, chose surprenante, il vous rapporte de l'argent, n'étant pas parvenu à dépenser entièrement les différentes sommes que l'Académie avait mises à sa disposition. Votre confiance était bien placée.

Vous avez fait un placement du même genre en donnant 5 000 francs au R. P. Hacquart, de la Congrégation des Pères Blancs, qui vous a envoyé un *Essai de grammaire bambara*, qui vient d'achever un dictionnaire de la même

langue et qui se dispose à entreprendre un nouveau voyage au Niger pour y étudier les dialectes des Touaregs du sud. Il accomplit une œuvre plus belle et meilleure encore en apportant aux indigènes du centre de l'Afrique les bienfaits de la paix et de la civilisation, en leur apprenant à aimer le nom de la France.

Une subvention de 8000 francs a été accordée à M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, pour lui permettre de continuer ses recherches sur le bouddhisme dans les régions sub-himalayennes. M. Lévi se propose d'étudier en particulier les versions chinoises de certains textes sanscrits, exécutées aux cours des dix premiers siècles de l'ère chrétienne et dont la masse colossale rend à l'Inde un passé et des documents qu'on eut pu croire irrémédiablement perdus.

Enfin une dernière subvention de 20000 francs, sur la même fondation, a été votée à M. Eudes Bonin, archiviste paléographe, qui s'est écarté des routes que l'École des chartes n'ouvre pas toujours à ses anciens élèves pour se rendre en Indo-Chine où il occupe le poste de vice-résident de France. M. Bonin est chargé, pour la seconde fois, d'une mission dans la haute Asie. Ce nouveau voyage durera deux années : tout fait espérer qu'il aura, comme le premier, pour l'histoire, la géographie et l'archéologie les résultats les plus satisfaisants.

Mais il y a des contrées plus facilement abordables que celles dont je viens de parler; on y fait aussi des voyages et des fouilles : vous consacrez une partie des revenus du legs Piot à les encourager. C'est ainsi que vous avez accordé

une somme de 2500 francs à M. E. Bertaux pour continuer ses recherches sur l'histoire des arts dans l'Italie méridionale : je vous entretiendrai tout à l'heure des résultats de son voyage. M. J. Delamarre, ancien élève de l'École pratique des hautes études, a obtenu de vous 2 000 francs pour exécuter des fouilles dans l'île d'Amorgos sur l'emplacement des villes d'Arcesine et de Minoa. M. P. Paris, professeur d'archéologie à l'Université de Bordeaux, a reçu également 2 000 francs pour étudier, dans les musées royaux et provinciaux d'Espagne, les monuments indigènes, phéniciens, grecs et romains, et pour recueillir les matériaux d'une histoire de l'art et de la civilisation dans l'antique Ibérie : déjà il a rempli une partie de ce programme ; il a signalé un monument particulièrement précieux, dont vous connaissez tout l'intérêt. Enfin vous avez donné 1 000 francs à M. Toutain pour rechercher et réunir les éléments d'un *corpus* des lampes en terre cuite trouvées en Afrique ; 500 francs à M. J. Letaille pour étudier et photographier les sarcophages chrétiens d'Algérie, de Tunisie et d'Espagne ; et 150 francs au docteur Carton pour terminer le déblaiement de l'intéressant théâtre romain de Dougga, en Tunisie. L'exploration de l'Afrique du nord n'est jamais oubliée ; elle tient toujours une bonne place dans vos préoccupations.

Tels sont, Messieurs, les résultats de vos concours ; tel est l'emploi judicieux que vous avez fait des sommes considérables, et cependant toujours insuffisantes, dont vous êtes les dispensateurs.

Il me reste à vous parler des écoles d'érudition placées sous votre patronage et qu'on a justement nommées les *pupilles* de l'Académie. La plus ancienne est l'École nationale des chartes, dont la nouvelle promotion sera proclamée tout à l'heure. L'usage ne s'est pas établi de vous entretenir des thèses et des travaux de ses élèves, mais vous reconnaissez souvent parmi les lauréats de vos concours ceux dont vous avez entendu prononcer les noms dans cette séance publique. Un événement, en apparence insignifiant, traverse en ce moment sa paisible et laborieuse existence : elle quitte l'ombre silencieuse du palais des Archives pour s'abriter à la Sorbonne, sous l'aile de l'Université. Tous ceux qui, comme moi, lui conservent une affection filiale, se réjouiront des avantages que doit lui procurer ce changement de climat.

Les travaux de notre École d'Athènes ont été malheureusement contrariés, cette année, par les événements qui ont agité la Grèce. Non seulement la guerre a rendu impossible la célébration du jubilé de l'École et la tenue du congrès archéologique, mais, au cours des hostilités et même pendant les négociations, qui ont été beaucoup plus longues, il a fallu renoncer aux voyages et aux fouilles, au moins en Turquie et en Grèce. Aucun des projets formés n'a pu être poursuivi : ni l'exploration de l'Athos par MM. Millet et Laurent, ni les fouilles des tells de Syrie par M. Fossey, ni le voyage en Crète de M. Demargnes. A Delphes, où les campagnes des années précédentes avaient été si fructueuses, les chantiers sont demeurés silencieux et déserts. Grâce à la bonne volonté, à

l'ardeur et à l'intelligence des membres de l'École; mais surtout grâce à l'énergie et au zèle infatigable de son directeur, cette situation défavorable n'a eu aucun résultat fâcheux. Quatre mémoires vous ont été adressés.

Celui de M. Colin (3<sup>e</sup> année) se rapporte à la *Corporation athénienne des artistes dionysiaques à Delphes*. Au moment où tout ce qui touche au théâtre grec excite un si vif intérêt et une curiosité si générale, c'est un mémoire d'actualité. Personne ne contribuait plus à l'éclat, à l'agrément des fêtes que les musiciens, les chanteurs, les poètes groupés sous le nom d'artistes dionysiaques. Plusieurs blocs du Trésor des Athéniens appartenant à deux assises différentes, brisés presque tous, parfois en très petits morceaux, et d'ordinaire incomplets, ont fourni de précieux documents pour l'histoire de cette corporation. M. Colin les a étudiés, puis reconstitués avec une pénétration des plus ingénieuses. D'ailleurs, depuis son arrivée en Grèce, il a passé à Delphes la plus grande partie de son temps, associé à la direction des fouilles, chargé en particulier de la tenue des inventaires épigraphiques. C'est par centaines que se comptent les documents, et beaucoup sont très étendus, qu'il a copiés pendant ces trois années. Il a sacrifié le plaisir de publier à la satisfaction sévère de ces recherches silencieuses.

Les découvertes de Delphes imposent du reste des tâches multiples auxquelles l'École doit suffire en ne laissant perdre aucune de ses forces, en ne négligeant aucun des problèmes qui lui sont posés. Elle a trouvé en M. Fournier (2<sup>e</sup> année) le philologue dont elle avait besoin

pour l'étude du dialecte delphique. Son mémoire sur la *Grammaire des actes delphiques d'affranchissement au II<sup>e</sup> siècle* vaut à la fois par la conscience scrupuleuse des recherches et par la portée ultérieure des résultats. Très réservé dans ses conclusions, M. Fournier est cependant frappé de la prédominance dans le dialecte delphique des éléments crétois et thessaliens. Il n'est pas sans intérêt de voir ainsi confirmées par des faits indéniables les données légendaires sur le double apport de croyances religieuses et sur le concours des colonies septentrionales et insulaires qui ont formé la religion apollinienne, qui ont constitué l'aristocratie delphique.

M. Fossey (3<sup>e</sup> année) a envoyé un recueil de textes palmyréniens et une étude de *Mythologie nabatéenne*, assez brève, ce qui est un indice des difficultés du sujet lui-même. Les problèmes y sont examinés avec une précision qui n'est pas sans vigueur et avec une prudence bien nécessaire en une matière aussi délicate, mais qui est peut-être un peu trop ennemie de l'hypothèse pour laisser à la pénétration toute son acuité. M. Fossey, qui paraît avoir une vocation marquée pour les études orientales, pourra la suivre plus facilement à l'Institut du Caire, où il doit se rendre en quittant Athènes.

Après la brillante exploration de Mistra, par M. G. Millet, les études byzantines sont restées en faveur à l'École ; elles sont représentées par un mémoire de M. Laurent (2<sup>e</sup> année), *Églises byzantines de la Morée antérieures à la conquête turque*. C'est avec le concours d'un jeune architecte de talent, M. Chesnay, que M. Laurent a rédigé ce grand et utile travail, auquel il était préparé par plusieurs mois de

voyages, en Grèce et en Italie. Il s'est arrêté aux églises antérieures à la conquête turque, parce que ce sont les seules où l'art byzantin se soit vraiment exercé dans toute sa liberté. La méthode et la finesse d'observation dont il a fait preuve sont d'autant plus méritoires que l'archéologie byzantine n'est pas à beaucoup près aussi avancée que l'archéologie classique, qu'elle n'a pas, comme celle-ci, ses recueils de monuments formés et sa méthode constituée.

L'activité des membres de notre École de Rome a été absorbée par de nombreux travaux. M. Bertaux, qui doit à l'appui bienveillant de l'Académie, d'avoir pu passer une troisième et une quatrième année en Italie, a terminé la tâche qu'il s'était imposée, c'est-à-dire l'examen détaillé des monuments et des œuvres d'art du moyen âge conservés dans l'Italie méridionale. Le résultat le plus important de ses études intéresse l'histoire de l'art français plus encore peut-être que celle de l'art italien. Il a démontré que les plus beaux châteaux bâtis par l'empereur Frédéric II, dans le royaume de Pouille, et particulièrement celui de Castel del Monte, étaient l'œuvre d'architectes et de sculpteurs français. Il a même découvert le nom de l'un des artistes qui dirigèrent ces travaux, Philippe Chinard. Enfin il a pu rattacher l'école française qui travaillait pour Frédéric II, à une école bourguignonne qui fleurit dans l'Italie méridionale dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, et dont les chefs-d'œuvre sont les deux cathédrales de Cosenza en Calabre et de Lanciano dans les Abruzzes. Les travaux de M. Join Lambert, doivent être rapprochés de

ceux de M. Bertaux ; tous deux ont poursuivi leurs recherches en les combinant. L'attention de M. Join Lambert a été principalement attirée vers les monuments siciliens du XII<sup>e</sup> siècle sur lesquels il restait beaucoup plus à faire qu'on ne pouvait le supposer ; il a recherché aussi les châteaux construits en Sicile par les architectes français et leurs élèves indigènes, au temps de Frédéric II ; il a étudié l'art local sicilien depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, puis les influences siennoises qui ont agi sur lui ; enfin il a soigneusement noté les œuvres de l'art espagnol dans le même pays.

M. M. Besnier (1<sup>re</sup> année) a trouvé sa voie dans l'archéologie romaine. Il a passé l'hiver à recueillir les éléments d'un mémoire sur l'île du Tibre et sur le culte d'Esculape qui y avait son principal sanctuaire. Au printemps, après avoir parcouru les Abruzzes et visité les anciennes villes samnites, il est parti pour l'Algérie où il a commencé des fouilles sur plusieurs points du camp de Lambèse et des environs. Il s'est ainsi initié à la pratique de l'archéologie. M. A. Dufourcq (2<sup>e</sup> année), en entreprenant une étude sur les gestes des martyrs romains, s'est attelé à une besogne ingrate et difficile, il l'a conduite jusqu'au bout avec un véritable courage. Outre ce travail méritant, il a poursuivi en Italie des recherches antérieurement commencées par lui sur deux sujets d'histoire moderne ; la république romaine de 1798 et les dernières années du gouvernement de Murat en Calabre. M. L. Madelin (2<sup>e</sup> année) a étudié l'importante question du Concordat de François I<sup>er</sup>. Cette négociation, pourtant si grave, n'a donné lieu qu'à fort peu d'écritures : les parties contractantes étaient présentes, il ne pouvait y avoir de correspondance ; mais beaucoup

de détails intéressants sur l'entrevue du pape et du roi nous ont été conservés. M. Madelin a préparé en outre une série de travaux qui éclaireront très utilement l'histoire des relations de la France et du Saint-Siège, au temps de François I<sup>er</sup> et de Léon X. M. de Manteyer est arrivé à Rome avec l'idée bien arrêtée d'y recueillir tout ce qui peut intéresser l'histoire d'Avignon. Ses investigations dans les archives du Vatican ont été couronnées d'un plein succès, et l'on peut être assuré que l'histoire spéciale d'Avignon, qui fera l'objet de son mémoire de seconde année, devra beaucoup à ses découvertes romaines. Enfin deux philologues, MM. Segrestaa et Nougaret, ont consacré leur temps à des recherches patientes et méticuleuses : le premier s'est occupé des Idylles de Théocrite ; il en a étudié les manuscrits, les éditions, la métrique ; le second a commencé sur les manuscrits de Plaute des travaux d'une précision singulière.

La publication des Registres pontificaux ne s'est pas ralentie. Un des nouveaux membres de l'École, M. G. de Puybaudet, sans perdre de vue un travail sur l'histoire d'Angoulême, prépare l'édition du Registre de Martin IV, dont le pontificat est des plus intéressants pour notre histoire nationale. MM. Coulon et Lecacheux travaillent aux Registres du XIV<sup>e</sup> siècle : leur série s'ouvre par ceux du pontificat de Jean XXII. M. Lecacheux poursuit en outre l'étude des documents relatifs aux rapports d'Urbain V avec les Visconti.

Nos grandes écoles, vous le voyez, étendent chaque jour le domaine de leurs travaux et marchent d'un pas assuré dans la voie que vous leur tracez. C'est avec une

fierté presque paternelle que nous saluons leur succès. L'honneur en revient surtout à nos dévoués confrères, MM. Paul Meyer, Homolle et l'abbé Duchesne qui rivalisent d'ardeur pour guider les jeunes gens dont ils ont la direction.

Mais les espérances que nous laisse entrevoir l'avenir ne peuvent nous faire oublier le passé. Aujourd'hui notre pensée se reporte avec émotion vers les confrères regrettés que nous avons perdus. J'ose dire qu'ils sont encore présents parmi nous tant ils nous étaient chers et que, leur ayant adressé en votre nom un suprême adieu, j'ai eu la consolation d'avoir avec eux le dernier de nos entretiens. Louis de Mas-Latrie, Edmond Le Blant, Léon Gautier, à des titres divers, laisseront dans notre Académie une trace profonde. Un autre deuil est venu s'ajouter à ces tristesses, celui de ce prince séduisant, au cœur ardent, à l'esprit si français qui, pendant sa vie, ne siégeait pas parmi nous, mais qui, depuis sa mort, est devenu comme le bon génie de toute cette maison. Ce serait être infidèle au souvenir délicat qui reste au fond du cœur de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, que de vanter ici ses mérites et sa générosité ; aucun de nous cependant ne peut oublier avec quelle noble bienveillance l'historien des Condé, pendant les dernières années de son existence, ouvrait aux travailleurs ses précieuses collections et son admirable bibliothèque. L'Institut en a confié la garde à l'un de nos confrères les plus aimés, M. Léopold Delisle. Notre Académie ne pouvait être plus dignement représentée au milieu des trésors que contient Chantilly.



## II. JUGEMENT DES CONCOURS.

### PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1897, le sujet suivant :

*Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés, les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie.*

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, l'Académie l'a retirée du concours, et y en a substitué une autre pour l'année 1900 (voir p. 9 et 10.)

---

### ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne les trois médailles réglementaires dans l'ordre suivant :

1<sup>re</sup> Médaille, de 1500 francs, M. Beautemps-Beaupré, pour son volume intitulé : *Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle.*

2<sup>e</sup> Médaille, de 1000 francs, M. P.-M. Perret : *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIII<sup>e</sup> siècle à l'avènement de Charles VIII.*

3<sup>e</sup> Médaille, de 500 francs, M. R. Merlet : *la Chronique de Nantes*.

Vu l'importance des ouvrages présentés au concours, la Commission a été autorisée par M. le Ministre à disposer d'une quatrième médaille de 500 francs qu'elle a décernée à M. Lemoine, pour son édition de la *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis*.

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1<sup>re</sup> Mention, M. A. Rigault : *le Procès de Guichard, évêque de Troyes*.

2<sup>e</sup> Mention, M. Jules Chevalier : *Essai historique sur l'église et la ville de Die*.

3<sup>e</sup> Mention, M. Henri Gross : *Gallia Judaïca, Dictionnaire géographique de la France, d'après les sources rabbiniques*.

4<sup>e</sup> Mention, M. E. Laurain : *Essai sur les présidiaux*.

5<sup>e</sup> Mention, MM. L. de Santi et A. Vidal : *Deux Livres de raison*.

6<sup>e</sup> Mention, M. H. Malo : *Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines* (manuscrit).

---

#### PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE, destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1895, est décerné, cette année, à M. J. Adrien Blanchet, pour ses deux volumes intitulés, l'un *les Monnaies grecques*, l'autre *les Monnaies romaines*.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

*Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

Le premier prix est décerné à M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO, pour ses deux ouvrages intitulés : 1<sup>o</sup> *les Origines de la guerre de Cent ans, Philippe le Bel en Flandre*; 2<sup>o</sup> *Additions au Codex diplomaticus Flandriæ de M. le comte de Limburg-Stirum.*

Le second prix est décerné à M. BAUDON DE MONY, auteur de l'ouvrage intitulé : *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.*

---

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé pour l'année 1897 la question suivante :

*Étudier dans ses traits généraux le recueil des traditions arabes intitulé : Kitab-el-Aghni (Le livre des Chansons); signaler, au moyen de citations, l'importance de ce livre pour l'histoire politique, littéraire et sociale des Arabes.*

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur cette question, l'Académie l'a retirée du concours et y en a substitué une autre pour l'année 1900 (voir p. 13)

L'Académie a décerné le prix extraordinaire institué sur les arrérages de la fondation Bordin à M. l'abbé Chabot pour ses deux ouvrages sur la *Chronique* attribuée jusqu'à ce jour à *Denys de Tell-Mahré* et l'*Histoire de Mar Jabalaha III.*

PRIX BRUNET.

L'Académie décerne, sur les revenus de la fondation, une récompense de *quinze cents francs* à M. CLAUDIN pour son ouvrage sur *Les origines de l'imprimerie à Limoges, Poitiers, Bordeaux, etc.*

Une autre récompense de *quinze cents francs* à M. Émile LEGRAND, pour sa *Bibliographie hellénique* ou description raisonnée des ouvrages publiés par les Grecs au XVII<sup>e</sup> siècle.

Enfin une récompense de *mille francs* à M. MONCEAUX pour son ouvrage : *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs.*

---

PRIX STANISLAS JULIEN.

L'Académie décerne le prix à M. Édouard CHAVANNES pour les deux premiers volumes de sa traduction des *Mémoires historiques de Se-ma-Ts'ien.*

---

PRIX DE LA GRANGE.

L'Académie n'a pas décerné le prix, cette année ; elle l'a ajourné à l'année prochaine.

---

FONDATION GARNIER.

L'Académie a attribué sur les revenus de la fondation :  
1<sup>o</sup> A M. Sylvain LÉVI, professeur au Collège de France, une somme de *huit mille francs* pour lui permettre de con-

tinuer ses recherches sur le bouddhisme dans les régions sub-Himalayennes ;

2° A M. FOUCHER une nouvelle subvention de *trois mille francs* pour achever les études qu'il a entreprises dans le nord-ouest de l'Inde ;

3° Au R. P. HACQUARD, missionnaire de la Compagnie des Pères Blancs, une somme de *cinq mille francs*, à titre d'encouragement, pour continuer ses études sur les langues africaines ;

4° A M. Ch.-E. BONIN, vice-résident de France en Indochine, une somme de *vingt mille francs* pour une mission dans la Haute Asie.

---

FONDATION PIOT.

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

1° Une nouvelle subvention de *deux mille cinq cents francs* à M. BERTAUX, pour la continuation de ses travaux entrepris en Italie sur les arts en Italie et en Sicile ;

2° Une subvention de *deux mille francs* à M. Jules DELAMARRE, à l'effet de faire des fouilles dans l'île d'Amorgos, sur l'emplacement des villes d'Arkesiné et de Minsa ;

3° Une subvention de *quinze cents francs* à M. Pierre PARIS, professeur d'archéologie à l'Université de Bordeaux, à l'effet d'étudier, dans les musées nationaux et provinciaux d'Espagne, les monuments indigènes, phéniciens, grecs et romains, et de recueillir les matériaux d'une histoire de l'art et de la civilisation dans l'ancienne Ibérie ;

4° Une subvention de *cinq cents francs* à M. LETAILLE, pour

étudier et photographier les sarcophages chrétiens d'Algérie, de Tunisie et d'Espagne ;

5° Une subvention de *trois mille francs* à M. Gabriel MILLET, pour poursuivre à Mistra et au mont Athos ses recherches sur la peinture byzantine ;

6° Une subvention de *cent cinquante francs* au D<sup>r</sup> CARTON, à l'effet de poursuivre des recherches au théâtre de Dougga ;

7° Une subvention de *mille francs* à M. TOUTAIN, pour rechercher et réunir les éléments d'une publication du *Corpus* des lampes en terre cuite trouvées en Afrique.

---

PRIX SAINTOUR.

L'Académie a décerné ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à M. CASANOVA, pour son *Étude sur la citadelle du Caire* ; elle a accordé, en outre, à titre de récompense extraordinaire, une somme de *mille francs* à M. KIRSTE, pour l'ensemble de ses travaux relatifs à l'*Unadigana Sutra* de Nemachandra ; et une somme de *cinq cents francs* à M. Moïse SCHWAB, pour son *Vocabulaire de l'Angélologie*, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale.

---

PRIX ESTRADÉ-DELCROS.

L'Académie a décerné ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, à M. POTTIER, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques, et particulièrement pour le *Catalogue et l'Album des Vases antiques du Musée du Louvre*.

### III. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1896, 1897 ET 1898.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1898 :

I. *Étude sur les sources des martyrologes du IX<sup>e</sup> siècle.*  
(On se bornera aux textes primitifs, en négligeant leurs adjonctions postérieures.)

II. *Chercher dans les Métamorphoses d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé.* (Question prorogée de 1896 à 1898.)

2° Pour l'année 1899 :

*Étudier, en se servant des documents littéraires et des monuments figurés, les vieilles épopées grecques autres que l'Iliade et l'Odyssée, particulièrement celles qui ont pu fournir des sujets, des incidents et des personnages à la tragédie. Rechercher ce que les poètes tragiques ont emprunté à ces poèmes et comment ils ont modifié les données qu'ils y trouvèrent.*

L'Académie retire du concours la question : *Étudier, d'après les inscriptions cunéiformes et les monuments figurés,*

*les divinités et les cultes de la Chaldée et de l'Assyrie et y substitue, pour l'année 1900, la question suivante :*

*Étudier la géographie de la Syrie, de la Mésopotamie et des régions voisines, d'après les auteurs syriaques, en consultant de préférence les chroniques, les actes des Martyrs et ceux des Conciles Nestoriens.*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs*.

---

#### ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1896 et 1897 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier 1897. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

---

#### PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix de numismatique fondé par M<sup>me</sup> veuve DUCHAIS sera décerné, en 1898, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1896.

II. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHIE sera décerné, en 1899, au meilleur ouvrage

de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1897.

Chacun de ces prix est de la valeur de *huit cents francs*.

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut: pour le concours DUCHALAIS, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1898; pour le concours ALIER DE HAUTEROCHE, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1899.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1898, l'Académie s'occupera, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1897 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront

admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1<sup>er</sup> janvier 1898*, et ne seront pas rendus.

---

PRIX BORDIN.

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1898 :

*Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique); s'en servir pour restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues.*

2° Pour l'année 1899 :

*Rechercher les sources de la Légende dorée de Jacques de Voragine.*

L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à 1899 les questions suivantes :

I. *Étude sur les vies de saints, traduites du grec en latin jusqu'au X<sup>e</sup> siècle.*

II. *Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean et de Charles V.*

III. *Iconographie des vertus et des vices dans l'Europe latine antérieurement à la Renaissance.*

L'Académie retire du concours la question : *Étudier dans ses traits généraux le recueil des traditions arabes intitulé « Kital-el-Aghani », etc., et y substitue, pour l'année 1900, le sujet suivant : Étude sur deux commentaires du Coran : « Le Tefsir de Tabari et le Kachchâf de Zamakhshari. »* — Après avoir indiqué les origines et les caractères généraux de ces deux œuvres, y relever ce qu'elles contiennent d'essentiel, au point de vue de la métaphysique, du droit, de l'histoire, de la grammaire et de la lexicographie, en s'en tenant aux résultats immédiatement applicables à l'interprétation du texte coranique.

L'Académie propose enfin, pour l'année 1900, la question suivante :

*Étude générale et classement des monuments de l'art dit Gréco-Bouddhique du nord-ouest de l'Inde; constater les influences occidentales qui s'y manifestent et leur relation avec les monuments de l'Inde intérieure.*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

L'Académie rappelle enfin que le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1899, au meilleur ouvrage sur l'antiquité classique, publié dans les cinq années précédentes et qui lui paraîtrait mériter cette récompense.

En 1901, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié dans le même délai.

Chacun de ces prix est de la valeur de trois mille francs.

---

PRIX LOUIS FOULD.

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs* fondé par M. FOULD, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.*

Ce prix sera décerné en 1898.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits

ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1898.

---

PRIX LAFONS-MÉLICOQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1899; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1896, 1897 et 1898, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1899.

---

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des Inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera en 1900 le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier 1900.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine*.

L'Académie décernera ce prix en 1898.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1898.

---

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

M<sup>me</sup> DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1898, au meilleur ouvrage *sur la langue française du moyen âge ou sur les patois*.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier 1898.

---

PRIX JEAN REYNAUD.

M<sup>me</sup> veuve Jean REYNAUD, « voulant honorer la mémoire « de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui « touche aux gloires de la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce « prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de « chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant « une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant « un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du « concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter « entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande « infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean REYNAUD. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1900.

---

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Aca-

démie des Inscriptions et Belles-Lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1898.

---

FONDATION GARNIER.

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1898, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

---

PRIX LOUBAT.

M. LOUBAT, membre de la *New-York historical Society*, a fait don à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les

trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1898.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1895.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1898, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

---

FONDATION PIOT.

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : FONDATION PIOT. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

L'Académie disposera, en 1898, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

---

FONDATION JOSEPH SAINTOUR.

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1898, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1895.

En 1899, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896.

En 1900, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1897.

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

---

PRIX ESTRADÉ-DELCROS.

M. ESTRADÉ-DELCROS, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le

montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour la seconde fois en 1902, à un travail rentrant dans les ordres d'étude dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

---

PRIX DE CHÉNIER.

M<sup>me</sup> Adélaïde-Élisa FRÉMAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de *quatorze mille francs* « pour  
« le revenu être donné en prix tous les cinq ans à l'auteur  
« de la méthode que ladite Académie aura reconnue être  
« la meilleure, la plus simple, la plus prompte, la plus  
« efficace pour l'enseignement de la langue grecque. »

L'Académie décernera, pour la première fois, ce prix en 1899.

---

PRIX JEAN-JACQUES BERGER.

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *douze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies à *l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour la première fois, en 1898.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST.

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera, pour la première fois, ce prix en 1899.

---

## IV. CONDITIONS GÉNÉRALES

### DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année où le prix doit être décerné.

Ceux qui seront destinés aux concours, pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

---

## V. DELIVRANCE DES BREVETS

### D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHIE.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'Instruction publique, rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 3 février 1897, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. LAUER (Jean-Philippe).  
MOREL (Octave-François-Henri).  
PORÉE (Charles-Victor-Adolphe-Jacques).  
CHASSERIAUD (Jacques-Henri).  
SCHMIDT (Charles).  
DUMOULIN (Joseph-Marie-Désiré).  
MARTIN (Germain-Louis).  
MATHOREZ (Jules-Marie-Michel-Henry).  
PALUSTRE (Bernard-Joseph).  
PAGEL (Jean-Joseph-René).

*Sont nommés archivistes paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :*

MM. D'ETCHEGOYEN (Armand-Victor-Sauveur-Marie-Henri).  
DE MANTEYER (Marie-Barthélemy-Georges PINET).

---